



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 15 mars 2022

Le pass Culture : renforcer l'accès à la culture de tous les jeunes de l'académie de Montpellier

Mardi 15 mars, Sophie Béjean, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités et Michel Roussel, directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, ont visité, aux côtés de Michelle Cassar, maire de la ville et conseillère départementale, le collège Marie Curie de Pignan, et salué sa dynamique artistique portée notamment par le dispositif pass Culture.

Le pass Culture ouvert à tous les élèves à partir de la 4ème

Le 20 mai 2021, le pass Culture s'est ouvert à tous les jeunes de 18 ans résidant en France afin de leur permettre de bénéficier de 300 euros pour intensifier et diversifier leurs pratiques culturelles dans le cadre d'une politique menée conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Depuis janvier 2022, ce dispositif a été étendu aux plus jeunes et se décline en deux parts articulées et complémentaires :

- une part individuelle, pour guider les élèves vers leur autonomie progressive jusqu'à leur majorité, financée par le ministère de la Culture: chaque jeune âgé de 15 à 17 ans bénéficie d'une enveloppe de 20 puis 30 euros qu'il pourra utiliser librement ;
- une part collective, pour donner de nouveaux moyens d'agir aux professeurs, financée par le ministère de l'Éducation nationale à hauteur de 45 millions d'euros : chaque classe, dès la quatrième, se voit attribuer un crédit, en fonction du nombre d'élèves, destiné à financer des actions d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs afin d'atteindre l'objectif du « 100 % Éducation artistique et Culturelle ». Dans l'académie de Montpellier, plus de 700 artistes et structures culturelles sont actuellement éligibles au financement via cette part collective.

Pour bénéficier du pass Culture :

- pour les jeunes : [télécharger l'application et ouvrir un compte](#)
- pour les acteurs culturels : [rendez-vous sur la plateforme pro.](#)
- pour les enseignants des collèges et lycées : [rendez-vous sur l'application ADAGE](#)

[En savoir plus sur le Pass Culture](#)

Objectif : 100 % d'élèves concernés par une action d'éducation artistique et culturelle (EAC)

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est au cœur de la politique académique à travers l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle.

Dans l'académie de Montpellier, la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) déploie une politique culturelle rayonnant sur tous les territoires :

- 255 établissements ont signalé faire leur rentrée en musique en 2021 ;
- 4 617 élèves bénéficient du plan chorale, proposé dans 86 % des collèges ;
- 108 professeurs sont missionnés au sein des services éducatifs de 95 structures culturelles (théâtres, musées, patrimoine...) ;

Contacts

Rectorat :

Tél. : 04 67 91 48 03

Mél. : communication@region-academie-occitanie.fr

Drac Occitanie :

Tél. : 04 67 02 35 21

Mél. : veronique.cottenceau@culture.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- 9 orchestres en collège et 19 en école primaire ;
- **9 14** classes à horaires aménagés, dispositif qui permet de concilier les enseignements du collège et la pratique artistique ;
- 235 projets fédérateurs ont été retenus pour un accompagnement financier en 2020-2021 ;
- **97% des collèges et 98% des lycées disposent d'un référent culture, des taux remarquables à l'échelle nationale.**

Une politique partenariale avec la Drac Occitanie au service des arts et de la culture

Une charte a été élaborée en 2020 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (**Drac**) sur le périmètre Occitanie pour accompagner et mettre en œuvre les enseignements artistiques optionnels et de spécialité en lycée. L'académie de Montpellier développe également son partenariat avec la **Drac** par le biais des contrats de généralisation de l'EAC (CGEAC) qui visent à soutenir l'EAC sur le périmètre d'une agglomération et atteindre le 100 % EAC des 3-18 ans.

Le collège Marie Curie de Pignan, un établissement à la dynamique artistique et culturelle qui œuvre pour le 100 % EAC

Grâce au soutien de la part collective du pass Culture, les élèves du niveau 4^e se voient proposer des ateliers d'arts plastiques encadrés par Ursula Caruel, une artiste montpelliéraine qui, au sein du collège, les sensibilise à la pratique artistique grâce à un projet autour du thème de l'arbre intitulé « Botanique artistique ». Dans le cadre du dispositif Hors Les Murs et en écho à ces ateliers, l'établissement accueille l'exposition « Paysages états d'âme » proposée par le Fonds régional d'art contemporain Occitanie et accessible à tous les collégiens.

Contacts

Rectorat :

Tél. : 04 67 91 48 03

Mél. : communication@region-academique-occitanie.fr

Drac Occitanie :

Tél. : 04 67 02 35 21

Mél. : veronique.cottenceau@culture.gouv.fr